



---

## **Rapport de gestion**

---

**Trimestres terminés les  
31 mars 2010 et 2009**

---

## RAPPORT DE GESTION

*Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales en propriété exclusive directe et indirecte, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Groupe Aeroplan a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.*

*Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 11 mai 2010 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 et des notes y afférentes, du rapport de gestion de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2009 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 22 mars et du 15 mars 2010.*

*Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes.*

### AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, les problèmes de liquidité d'Air Canada, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et clients, les conflits d'intérêts, les perturbations affectant Air Canada ou le secteur du voyage, des changements dans l'industrie du transport aérien et une hausse des frais aériens, un ralentissement de l'économie ou du marché de détail, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la concurrence, l'intégration de Carlson Marketing, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les lois sur la protection des renseignements personnels des consommateurs, les modifications apportées aux programmes de fidélisation, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les questions de réglementation, les litiges, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre du régime de retraite, les pannes technologiques et l'incapacité d'utiliser les logiciels de tiers, l'omission de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les restrictions et engagements relatifs au niveau d'endettement stipulés dans les emprunts actuels et futurs, la dilution pour les actionnaires, l'incertitude relative aux paiements des dividendes, le risque de refinancement de la dette, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 11 mai 2010 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.*

**Rubriques du rapport de gestion :**

GLOSSAIRE .....	3
APERÇU.....	5
STRATÉGIE .....	6
INDICATEURS DE RENDEMENT .....	6
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS .....	8
ACQUISITION DE CARLSON MARKETING .....	8
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS .....	11
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE .....	11
SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES .....	12
INFORMATIONS SECTORIELLES .....	13
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE .....	15
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2010 ET 2009 .....	15
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS .....	20
STRATÉGIE DE FINANCEMENT .....	21
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT .....	21
GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	25
OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA.....	27
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES .....	29
DIVIDENDES.....	29
CAPITAL-ACTIONS.....	29
RÉSULTAT PAR ACTION .....	30
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN .....	30
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES.....	30
MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR.....	31
CONTRÔLES ET PROCÉDURES.....	36
PERSPECTIVES .....	36
RISQUES ET INCERTITUDES.....	37
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	37

## GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » ou « **Aéroplan Canada** » : Aéroplan Canada Inc.

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan.

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les unités de fidélisation GA.

« **Programme Aéroplan** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire.

« **Coût moyen des primes par UFGA** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'UFGA échangées contre des primes pour cette période.

« **Désistement** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation GA vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. Selon l'hypothèse la plus probable actuelle de la direction, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen s'établit à environ 20 % (17 % en 2008). Les désistements sont constatés à titre de produits sur la durée estimative d'une unité de fidélisation GA, qui est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan, soit le délai moyen entre la vente d'un mille et son échange contre des primes. La durée estimative des points émis en vertu du programme Nectar est actuellement de 15 mois.

« **UFGA ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation GA valides émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées.

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles valides émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés.

« **Carlson Marketing** » : division de Groupe Aeroplan qui exploite les activités de Carlson Marketing.

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation GA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par UFGA pour la période.

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange.

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables.

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation GA vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle).

« **GA** » : Groupe Aeroplan.

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada.

« **Unités de fidélisation GA** » ou « **UFGA** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par chacune des entités.

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA ainsi que des services rendus ou à rendre.

« **Facturation brute au titre des UFGA** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA.

« **Groupe Aeroplan Europe** » : division de Groupe Aeroplan qui réunit les activités liées à Nectar, à Air Miles Middle East, à I&C et à Nectar Italia.

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada.

« **Nectar** » ou « **Programme Nectar** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe au Royaume-Uni.

« **Nectar Italia** » ou « **Programme Nectar Italia** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe en Italie.

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar.

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia.

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés.

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation GA.

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides), émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan.

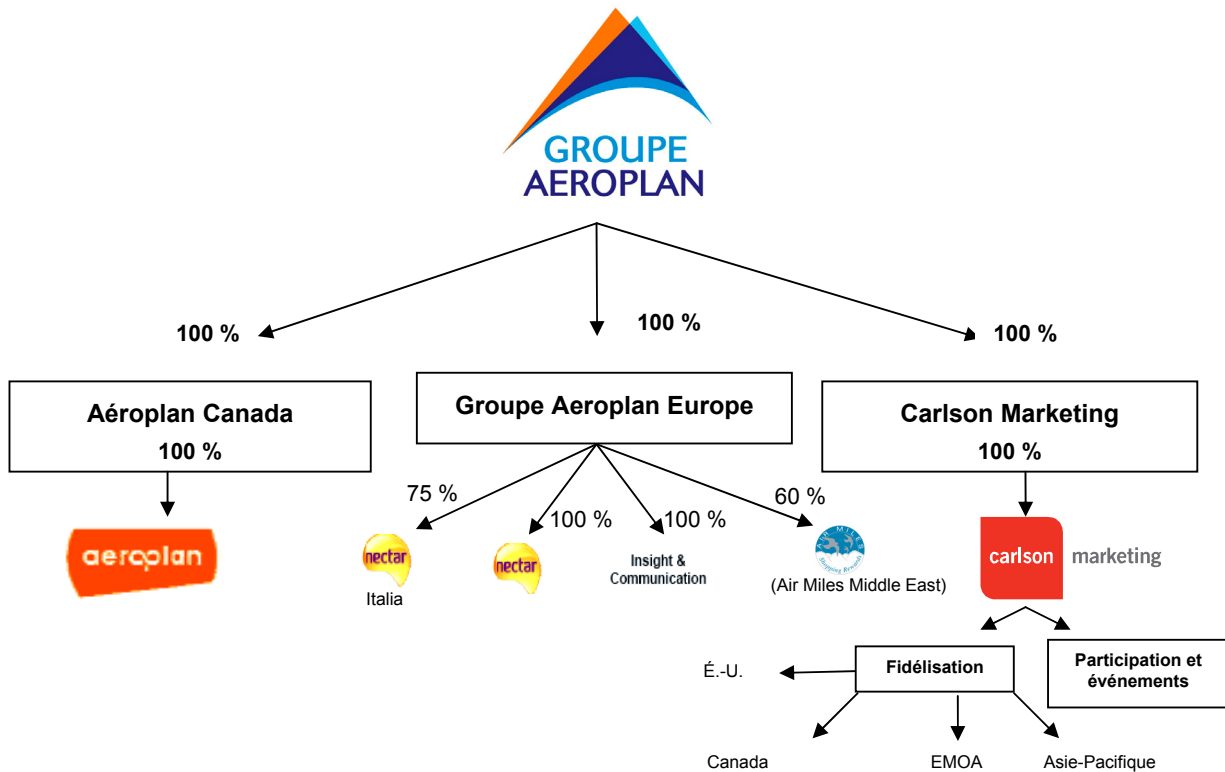
**APERÇU**

Groupe Aeroplan, chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation, compte actuellement trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence au Canada, tandis que Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East (« RMMELE »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs. Groupe Aeroplan Europe détient aussi une participation de 75 % dans Nectar Italia, programme de fidélisation coalisé lancé en Italie le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**STRUCTURE OPÉRATIONNELLE**

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 31 mars 2010.



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan pour une présentation de sa stratégie.

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

#### *Produits*

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation GA à ses partenaires d'accumulation ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ». Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente d'UFGA à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre des UFGA », soient reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les UFGA sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'UFGA vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aeroplan constate les produits liés aux UFGA dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'une UFGA, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aeroplan, par l'entremise de Carlson Marketing, touche des honoraires liés aux services de promotion du programme de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés lorsque les services sont rendus. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

#### *Coût des primes, coûts directs et charges d'exploitation*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs UFGA. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'UFGA échangées et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux UFGA échangées.

Le coût moyen des primes par UFGA échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des UFGA échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de promotion liée à la fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de récompenses et les commissions.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux, ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

## **BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ**

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté ») pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe AeroPLAN d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute, les produits constatés et la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des UFGA vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par UFGA échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'UFGA échangées) appliqué au nombre d'UFGA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par UFGA échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

## **BÉNÉFICE NET AJUSTÉ**

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.



## **FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)**

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

## **CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS**

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2009.

## **ACQUISITION DE CARLSON MARKETING**

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing, fournisseur international de services de promotion liée à la fidélisation, pour un prix d'achat net de 175,3 M\$ US (188,0 M\$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M\$ US (6,8 M\$). Le prix d'achat était assujéti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M\$ US (80,0 M\$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M\$ US (12,1 M\$); ils ont été pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les normes comptables du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M\$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

### ***Convention de services de transition***

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition de un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastructure de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires. La prestation de chacun des services visés par la convention peut être résiliée sur préavis de 30 jours. Le paiement annuel maximal aux termes de cette convention pourrait s'élever à 31,8 M\$ US (33,4 M\$).

Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 7,5 M\$ US (7,8 M\$) pour le trimestre.

### *Coûts liés à la transition*

Les coûts estimatifs de la transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome, antérieurement estimés à 15,0 M\$ US, sont maintenant évalués à quelque 26,0 M\$ US. Il est prévu qu'une tranche d'environ 10,0 M\$ US de ce montant correspondra aux dépenses en immobilisations et le solde de 16,0 M\$ US, aux charges d'exploitation. Cette révision découle essentiellement d'une modification fondamentale de l'approche de transition de la technologie, rendue nécessaire en raison des restrictions accrues liées à la sécurité dans le cadre de la migration du réseau et des applications clients, qui se montera à quelque 7,0 M\$ US; les coûts supplémentaires associés à la réingénierie des processus financiers et à la mise en œuvre de la plateforme du système financier s'élèveront à environ 4,0 M\$ US.

La direction négocie actuellement avec le vendeur afin de trouver des solutions qui permettraient d'atténuer la hausse des coûts.

Les coûts de transition engagés au cours du trimestre se sont chiffrés à 5,5 M\$ US (5,7 M\$), à savoir 3,0 M\$ US (3,1 M\$) au titre des dépenses en immobilisations et 2,5 M\$ US (2,6 M\$) au titre des charges d'exploitation.

### *Coûts non récurrents*

Dans le cadre de l'acquisition, afin de conserver les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer une transition en douceur, certains employés toucheront des primes de rétention. Ces primes devraient totaliser quelque 3,0 M\$ US en 2010.

Compte tenu des efforts importants consacrés à la migration de la plateforme technologique, il a été jugé opportun et plus efficace de procéder à une mise à niveau de la plateforme américaine de distribution de récompenses afin de répondre aux nouvelles exigences commerciales. Le coût de cette mise à niveau, qui devait être effectuée dans les prochaines années, devrait atteindre environ 3,0 M\$ US en 2010.

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

	<b>31 mars 2010</b>
	<b>\$</b>
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	<b>286 915</b>
Actifs nets identifiables acquis :	
Actif et passif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) <sup>a)</sup>	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition <sup>b)</sup>	103 066
Actif d'impôts futurs	2 500
	<b>286 915</b>

a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

b) L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan ci-après sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre terminé le 31 mars 2010 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

### POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 517,9 M\$;
- Bénéfice d'exploitation de 24,0 M\$;
- Bénéfice net de 14,9 M\$;
- Bénéfice par action de 0,07 \$;
- Flux de trésorerie affectés à l'exploitation de 29,7 M\$;
- BAIIA ajusté de 56,0 M\$;
- Bénéfice net ajusté de 39,0 M\$;
- Flux de trésorerie disponibles de (66,0) M\$.

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES**

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Trimestres terminés les 31 mars		% Δ
	2010	2009	
	\$	\$	
<b>Facturation brute</b>	<b>517 947</b>	<b>346 328</b>	<b>49,6</b>
<b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>	<b>338 269</b>	<b>326 248</b>	<b>3,7</b>
Produits	483 992	335 744	44,2
Autres produits	22 787	20 080	13,5
Total des produits	506 779	355 824	42,4
Coût des primes et coûts directs	(305 740)	(228 656)	33,7
Marge brute	201 039	127 168	58,1
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(146 435)	(63 847)	129,4
Amortissement	(7 627)	(4 937)	54,5
<b>Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b>	<b>46 977</b>	<b>58 384</b>	<b>(19,5)</b>
Amortissement	7 627	4 937	54,5
<b>BAIIA <sup>a)</sup></b>	<b>54 604</b>	<b>63 321</b>	<b>(13,8)</b>
<b>Ajustements :</b>			
Variation des produits perçus d'avance			
Facturation brute	517 947	346 328	
Produits	(506 779)	(355 824)	
Variation des frais d'échange futurs <sup>b)</sup> (Variation du nombre net de UFGA en cours X coût moyen des primes par UFGA pour la période)	(9 782)	11 403	
Total partiel des ajustements	1 386	1 907	
<b>BAIIA ajusté <sup>a)</sup></b>	<b>55 990</b>	<b>65 228</b>	<b>(14,2)</b>
<b>Bénéfice net selon les PCGR</b>	<b>14 872</b>	<b>23 228</b>	
Nombre moyen pondéré d'actions	199 506 259	199 383 818	
Résultat par action	0,07	0,12	
<b>Bénéfice net selon les PCGR</b>	<b>14 872</b>	<b>23 228</b>	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	22 968	19 715	
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	1 386	1 907	
Taux d'imposition effectif <sup>c)</sup>	19,0%	15,7%	
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(263)	(299)	
<b>Bénéfice net ajusté <sup>a)</sup></b>	<b>38 963</b>	<b>44 551</b>	
Bénéfice net ajusté par action	0,20	0,22	
Bénéfice net	14 872	23 228	
Résultat par action	0,07	0,12	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(29 731)</b>	<b>(16 012)</b>	
Dépenses en immobilisations	(9 159)	(7 982)	
Dividendes	(27 149)	(24 997)	
<b>Flux de trésorerie disponibles <sup>a)</sup></b>	<b>(66 039)</b>	<b>(48 991)</b>	<b>34,8</b>
Total de l'actif	5 083 160	4 916 570	
Total du passif à long terme	1 453 416	1 528 593	
Total des dividendes	27 149	24 997	
Total des dividendes par action privilégiée	0,312	-	
Total des dividendes par action ordinaire	0,125	0,125	

a) Mesure hors PCGR.

b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

c) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe AeroPlan Europe.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur :

<i>(en milliers, sauf l'information sur les milles et les UFGA)</i>										
Trimestres terminés les 31 mars										
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Secteurs d'activité	Aéroplan Canada		Groupe AeroPlan Europe		Carlson Marketing		Siège social <sup>a)</sup>		Données consolidées	
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	19,9	19,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	18,0	19,1	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	17,6	18,2	-	-	-	-	-	-	-	-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	260 553	254 726	100 503	91 602	156 891	-	-	-	517 947	346 328
Facturation brute au titre des UFGA	246 491	240 184	91 778	86 064	-	-	-	-	338 269	326 248
Produits	258 533	263 295	70 439	72 449	155 020	-	-	-	483 992	335 744
Autres produits	14 062	14 542	8 725	5 538	-	-	-	-	22 787	20 080
Total des produits	272 595	277 837	79 164	77 987	155 020	-	-	-	506 779	355 824
Coût des primes et coûts directs	168 501	173 046	54 283	55 610	82 956	-	-	-	305 740	228 656
Marge brute	104 094	104 791	24 881	22 377	72 064	-	-	-	201 039	127 168
Frais de vente, frais généraux et d'administration	35 832	37 263	33 545	19 108	65 732	-	11 326	7 476	146 435	63 847
Amortissement <sup>b)</sup>	21 950	21 493	2 941	3 159	5 704	-	-	-	30 595	24 652
Intérêts sur dette à long terme	-	-	-	-	-	-	14 868	5 532	14 868	5 532
Intérêts créditeurs	6 458	1 402	3 362	1 968	6	-	-	-	9 826	3 370
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	6 968	-	6 968
BAlIA ajusté <sup>c)</sup>	68 553	65 469	(9 440)	7 235	8 202	-	(11 325)	(7 476)	55 990	65 228
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	52 158	45 547	(8 243)	1 980	634	-	(26 194)	(19 976)	18 355	27 551
Dépenses en immobilisations corporelles	4 125	6 607	1 182	1 375	3 852	-	N/A	N/A	9 159	7 982
Écart d'acquisition	1 675 842	1 676 108	257 692	297 990	100 274	-	N/A	N/A	2 033 808	1 974 098
Produits perçus d'avance	1 655 646	1 618 515	257 457	292 195	11 974	-	N/A	N/A	1 925 077	1 910 710
Total de l'actif	4 906 650	4 794 070	26 944	122 500	149 566	-	N/A	N/A	5 083 160	4 916 570

- a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.  
b) Mesure hors PCGR.  
c) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

	Trimestres terminés les 31 mars					
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Répartition géographique</b>	<b>Canada <sup>a)</sup></b>		<b>Reste du monde</b>		<b>Données consolidées</b>	
<b>Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)</b>	19,9	19,5	-	-	-	-
<b>Nombre total de milles échangés (en milliards)</b>	18,0	19,1	-	-	-	-
<b>Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)</b>	17,6	18,2	-	-	-	-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	297 482	254 726	220 465 <sup>c)</sup>	91 602 <sup>c)</sup>	517 947	346 328
Facturation brute au titre des UFGA	246 491	240 184	91 778	86 064	338 269	326 248
Produits	294 424	263 295	189 568	72 449	483 992	335 744
Autres produits	14 062	14 542	8 725	5 538	22 787	20 080
Total des produits	308 486	277 837	198 293	77 987	506 779	355 824
Coût des primes et coûts directs	186 745	173 046	118 995	55 610	305 740	228 656
Marge brute	121 741	104 791	79 298	22 377	201 039	127 168
Frais de vente, frais généraux et d'administration	61 557	44 739	84 878	19 108	146 435	63 847
Amortissement <sup>b)</sup>	24 948	21 493	5 647	3 159	30 595	24 652
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	25 451	25 571	(7 096)	1 980	18 355	27 551
Dépenses en immobilisations corporelles	4 522	6 607	4 637	1 375	9 159	7 982
Écart d'acquisition	1 698 164	1 676 108	335 644	297 990	2 033 808	1 974 098
Produits perçus d'avance	1 665 474	1 618 515	259 603	292 195	1 925 077	1 910 710
Total de l'actif	5 027 285	4 794 070	55 875	122 500	5 083 160	4 916 570

a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

c) Inclut la facturation brute de 98,5 M\$ au Royaume-Uni et de 74,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre une facturation brute de 85,8 M\$ au Royaume-Uni pour le trimestre terminé le 31 mars 2009.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010	2009
	%	%
<i>(en pourcentage du total des produits)</i>		
<b>Total des produits</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Coût des primes et coûts directs	(60,3)	(64,3)
Marge brute	39,7	35,7
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(28,9)	(17,9)
Amortissement	(1,5)	(1,4)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	9,3	16,5

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
	%	%
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>		
<b>Facturation brute</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Produits	93,4	96,9
Coût des primes et coûts directs	(59,0)	(66,0)
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(28,3)	(18,4)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	9,1	16,9
BAIIA ajusté	10,8	18,8
Bénéfice net ajusté	7,5	12,9
Flux de trésorerie disponibles	(12,8)	(14,1)

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2010 ET 2009

La **facturation brute** du trimestre terminé le 31 mars 2010 s'est élevée à 517,9 M\$, contre 346,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, soit une hausse de 171,6 M\$ ou de 49,6 %, principalement attribuable à la prise en compte initiale des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 157,0 M\$ dans les résultats consolidés. La facturation brute comprend les services de promotion liée à la fidélisation générés par Carlson Marketing et les autres produits, lesquels ont totalisé 155,0 M\$ et 22,8 M\$, respectivement, pour le trimestre écoulé.

### *Facturation brute au titre des UFGA*

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle du programme de fidélisation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique. Plus précisément, du fait de la conjoncture économique actuelle, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 31 mars 2010 :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes actives.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie et a montré des indices de reprise de la confiance des consommateurs en général.



Les milles Aéroplan émis au cours du trimestre sont demeurés relativement constants par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, évoluant en parallèle avec les indicateurs économiques. Aéroplan Canada a enregistré une hausse de 6,3 M\$ de la facturation brute au titre des milles Aéroplan attribuable à l'accroissement des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, à une augmentation d'activité de la part d'Air Canada et à l'intensification de l'activité de détail, la confiance des consommateurs ayant montré des signes de raffermissement.

Les points Nectar ont augmenté de 17,9 %, surtout grâce à un nouveau partenaire d'accumulation, à une recrudescence des dépenses d'épicerie et aux activités de promotion. Groupe Aéroplan Europe a connu une hausse de 14,0 M\$ de sa facturation brute au titre des UFGA, annulée par un écart de change défavorable de 8,3 M\$ découlant de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien au premier trimestre de 2010 comparativement au premier trimestre de 2009. Nectar Italia a commencé ses activités au cours du trimestre, et sa facturation brute au titre des UFGA a bénéficié de certains effets non récurrents caractéristiques du lancement d'un programme.

La facturation brute au titre des UFGA est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMME.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 a atteint 18,0 milliards, contre 19,1 milliards pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, soit un recul de 1,1 milliard ou de 5,8 %. Des 18,0 milliards de milles (calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du trimestre terminé le 31 mars 2010, une proportion de 97,8 %, soit 17,6 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du programme Aéroplan, tandis que le reste représente des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 8,8 % par rapport au premier trimestre de 2009, par suite surtout de la forte concentration des points échangés dans le secteur des épiceries.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente d'UFGA**, compte tenu des désistements, se sont établis à 329,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, comparativement à 335,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, en baisse de 6,7 M\$ ou de 2,0 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
  - une diminution du volume d'échanges, causée par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, représentant 7,3 M\$, compensée par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, représentant 1,1 M\$, pour une variation défavorable totale de 6,2 M\$;
  - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre des programmes de Groupe Aéroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 4,1 M\$;
  - l'incidence négative de 5,9 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont demeurés relativement stables, en hausse de 1,3 M\$.

Les **produits au titre des services de promotion liée à la fidélisation** provenant de Carlson Marketing se sont élevés à 155,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, déduction faite d'un ajustement de 2,7 M\$ lié à la comptabilisation à la juste valeur d'une acquisition, se rapportant aux produits perçus d'avance, lequel sera entièrement amorti d'ici la fin de l'exercice.

Les **autres produits**, qui englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan et autres catégories diverses, ont atteint 22,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, en hausse de 2,7 M\$ ou de 13,5 %, ce qui s'explique principalement par l'intensification de l'activité d'I&C.

Les autres produits d'Aéroplan Canada, qui englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé et des centres de contacts, les frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres, sont demeurés relativement stables pour le trimestre.

Les autres produits de Groupe Aeroplan Europe proviennent surtout des activités d'I&C et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque Air Miles et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation.

Le **coût des primes et les coûts directs** se sont chiffrés à 305,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre 228,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, soit un accroissement de 77,0 M\$ ou de 33,7 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes diminuer de 4,5 M\$ par suite des facteurs suivants :

- Une réduction des échanges de primes-voyages, annulée en partie par l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangées contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, pour un total de 5,2 M\$;
- Une hausse globale de 1,4 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé se rapportant surtout aux primes-voyages aériens;
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 0,7 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes baisser de 1,3 M\$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- L'incidence positive de 5,3 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling; contrebalancée par
- L'augmentation du volume d'échanges, représentant l'essentiel du solde de 4,0 M\$, qui résulte des activités de promotion du principal partenaire d'échange.

La prise en compte initiale des résultats de Carlson Marketing dans les résultats consolidés de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 représente une tranche de 83,0 M\$ des coûts directs.

La **marge brute** a progressé de 4,0 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 39,7 % du total des produits à la fin du premier trimestre de 2010. La hausse se détaille comme suit :

- La marge brute d'Aéroplan Canada s'est établie à 38,2 % du total des produits, contre 37,7 %, en raison d'une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan;
- La marge brute de Groupe Aeroplan Europe a atteint 31,4 % par rapport à 28,7 %, grâce à l'apport des autres produits;
- La marge brute de Carlson Marketing s'est chiffrée à 46,5 % pour le trimestre.

Les **frais de vente et d'administration et frais généraux** ont atteint 146,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre 63,8 M\$ en 2009, soit une progression de 82,6 M\$ ou de 129,4 %. Ce

bond résulte essentiellement de la prise en compte initiale des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 65,7 M\$ dans les résultats consolidés. Les charges de Groupe Aeroplan Europe se sont alourdies de 16,2 M\$, dont des frais de commercialisation de 11,1 M\$ associés au lancement de Nectar Italia, et elles ont été annulées en partie par un écart de change favorable de 1,8 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises. L'augmentation de 3,9 M\$ des charges attribuable au siège social s'explique surtout par des honoraires de consultation et des charges de rémunération. Aéroplan Canada a enregistré une diminution de 1,4 M\$ des charges pour le trimestre, ce qui rend principalement compte d'une réduction des charges de rémunération par suite d'une baisse des charges de personnel, neutralisée en partie par l'accroissement des frais de commercialisation engagés dans le cadre de la campagne publicitaire lancée au cours du trimestre.

Pour le trimestre, les frais versés par Carlson Marketing aux termes de la convention de services de transition se sont élevés à 7,8 M\$, et des coûts de migration de 2,6 M\$ ont été passés en charges.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 7,6 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre 4,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009. Cette progression est attribuable à l'intégration de Carlson Marketing.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 23,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, comparativement à 19,7 M\$ pour la période correspondante de 2009. Cette hausse résulte de l'intégration de Carlson Marketing et de l'amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée découlant de l'acquisition.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 46,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, contre 58,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, en baisse de 11,6 M\$ ou 19,5 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 se compose d'intérêts créditeurs de 9,8 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 14,9 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit et dette à long terme**) et d'autres intérêts débiteurs de 0,6 M\$.

L'**écart de change** de 2009 rendait compte des fluctuations des devises associées à la structure du financement de la participation dans LMG. Nous ne subissons plus ces fluctuations des devises depuis la cession du swap de devises au troisième trimestre de 2009.

Le **bénéfice net** tient compte d'impôts exigibles de 10,4 M\$. L'augmentation du taux d'imposition effectif pour le trimestre s'explique par le fait qu'au premier trimestre de 2009, le bénéfice prenait en compte certains coûts de financement liés au swap de devises.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre terminé le 31 mars 2010 s'est chiffré à 56,0 M\$ ou 10,8 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** a totalité 39,0 M\$ ou 7,5 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 65,2 M\$ ou 18,8 % (en pourcentage de la facturation brute) et 44,6 M\$ ou 12,9 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour les trimestres terminés les 31 mars 2010 et 2009.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 31 mars 2010 se sont chiffrés à (66,0) M\$ contre (49,0) M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, par suite surtout des facteurs suivants :

- Des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation supérieurs de 13,7 M\$ à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout du lancement du programme Nectar Italia;
- Des dividendes de 2,2 M\$ versés sur les actions privilégiées;
- Une hausse de quelque 1,2 M\$ des dépenses en immobilisations au premier trimestre de 2010 par rapport au premier trimestre de 2009.

Le **BAIIA ajusté**, le **bénéfice net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** sont des mesures hors PCGR. Se reporter à la rubrique **Indicateurs de rendement** pour un complément d'information.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 31 mars 2010.

(en milliers, sauf les données par action)	2010	2009				2008		
	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$
<b>Facturation brute</b>	<b>517 947</b>	<b>386 698</b>	<b>355 349</b>	<b>358 947</b>	<b>346 328</b>	<b>385 217</b>	<b>377 238</b>	<b>377 007</b>
<b>Facturation brute au titre de la vente des UFGA</b>	<b>338 269</b>	<b>363 048</b>	<b>335 882</b>	<b>337 832</b>	<b>326 248</b>	<b>364 437</b>	<b>355 603</b>	<b>357 858</b>
<b>Produits</b>	<b>506 779</b>	<b>424 852</b>	<b>322 648</b>	<b>333 515</b>	<b>355 824</b>	<b>430 332</b>	<b>334 954</b>	<b>336 728</b>
Coût des primes et coûts directs	(305 740)	(277 331)	(187 994)	(201 728)	(226 362)	(252 229)	(191 033)	(192 593)
Marge brute	201 039	147 521	134 654	131 787	129 462	178 103	143 921	144 135
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(146 435)	(77 606)	(67 761)	(68 626)	(66 141)	(66 426)	(71 027)	(69 627)
Amortissement	(7 627)	(4 722)	(4 494)	(5 127)	(4 937)	(6 494)	(4 472)	(4 998)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	46 977	65 193	62 399	58 034	58 384	105 183	68 422	69 510
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(22 968)	(19 967)	(20 079)	(20 485)	(19 715)	(19 836)	(22 636)	(22 688)
Bénéfice d'exploitation	24 009	45 226	42 320	37 549	38 669	85 347	45 786	46 822
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>14 872</b>	<b>20 545</b>	<b>18 756</b>	<b>26 746</b>	<b>23 228</b>	<b>(1073 752)<sup>(b)</sup></b>	<b>34 956</b>	<b>31 454</b>
BAILA ajusté <sup>(a)</sup>	55 990	69 553	76 706	70 564 <sup>(d)</sup>	65 228 <sup>(d)</sup>	80 559 <sup>(d)</sup>	79 366 <sup>(d)</sup>	81 856 <sup>(d)</sup>
Bénéfice net ajusté <sup>(a)</sup>	38 963	40 319	45 405	52 254	44 551	84 661 <sup>(c)</sup>	63 229	60 822
<b>Bénéfice net</b>	<b>14 872</b>	<b>20 545</b>	<b>18 756</b>	<b>26 746</b>	<b>23 228</b>	<b>86 948<sup>(c)</sup></b>	<b>34 956</b>	<b>31 454</b>
Résultat par action	0,07	0,10	0,09	0,13	0,12	0,44 <sup>(c)</sup>	0,18	0,16
Flux de trésorerie disponibles <sup>(a)</sup>	(66 039)	79 168	44 014	90 841	(48 991)	42 492	115 868	43 636
Résultat par action, selon les PCGR – Groupe Aeroplan	0,07	0,10	0,09	0,13	0,12	(5,39)	0,18	0,16

(a) Mesure hors PCGR.

(b) Compte tenu de la perte de valeur.

(c) Compte non tenu de la perte de valeur.

(d) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2010, Groupe Aeroplan disposait de 551,6 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 6,8 M\$ en liquidités soumises à restrictions et de 11,1 M\$ en placements à court terme, pour un total de 569,5 M\$. De ce total, environ 419,8 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2011. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M\$ au titre des échanges de milles Aéroplan. Cette réserve est décrite sous *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

(en milliers)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2010	2009
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(29 731)	(16 012)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 514)	433 259
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 434)	(24 997)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(6 581)	610
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>551 588</b>	<b>580 876</b>

## ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation GA et lorsque des services de promotion liée à la fidélisation sont rendus, des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs.

Des flux de trésorerie respectifs de 29,7 M\$ et de 16,0 M\$ ont été affectés aux activités d'exploitation pour les trimestres terminés les 31 mars 2010 et 2009. Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, la variation s'explique principalement par le lancement du programme Nectar Italia. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation du premier trimestre reflètent habituellement le règlement des comptes créditeurs en raison du volume d'échanges plus élevé au dernier trimestre de l'exercice qui caractérise le programme Nectar.

Les activités d'Aéroplan Canada se caractérisent par un volume d'échanges plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et par une plus grande accumulation au deuxième semestre.

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour le trimestre écoulé, les activités d'investissement de Groupe Aeroplan rendent compte du règlement de l'ajustement du fonds de roulement et du solde des coûts de transaction liés à l'acquisition de Carlson Marketing, qui a été financée au moyen de la trésorerie disponible à hauteur de 14,7 M\$.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 mars 2010 se sont chiffrées à 9,2 M\$. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2010, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 40,0 M\$ pour l'exercice.

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, des flux de trésorerie de 1,4 M\$ ont été affectés aux activités de financement.

Au cours du trimestre, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant total de 200,0 M\$. De plus, l'émission des actions privilégiées, série 1 a généré un produit de 167,3 M\$, déduction faite des frais d'émission. Une partie du produit de ces émissions a été affectée au remboursement d'une tranche de 340,0 M\$ des emprunts aux termes des facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 27,1 M\$ et du paiement de coûts de financement d'un montant de 1,7 M\$.

Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 \$ par action ordinaire. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 % ou de 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées, série 1 pour un produit total de 172,5 M\$ en trésorerie. Le produit du placement a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité de crédit renouvelable, et le solde a été affecté aux besoins généraux de la Société.

En outre, le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M\$. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M\$ de la facilité de crédit à terme.

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 150,5 M\$ de l'exercice 2010, soit 110,5 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 40,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

### **RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA**

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009, peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Au 31 mars 2010, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de trésorerie de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2010, la réserve était investie dans des acceptations bancaires.

Sous réserve du respect des modalités liées aux facilités de crédit établies le 12 juin 2009, la réserve peut servir à compléter les flux de trésorerie tirés de l'exploitation s'ils sont insuffisants pour payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve.

Au 31 mars 2010, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 42,1 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des unités de fidélisation GA non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non amortis. Le montant estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces UFGA, calculé selon le coût moyen actuel des primes par UFGA échangée, s'élève à environ 1 261 M\$.

### **FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME**

Le 12 juin 2009, Groupe Aéroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 31 mars 2010, après utilisation du produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 et des billets garantis de premier rang, série 3, un montant de 100,0 M\$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 300,0 M\$ demeurait engagée et disponible.



Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé	Montant prélevé au 31 mars 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable <sup>a)</sup>	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme <sup>a) d)</sup>	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>b)</sup>	s.o.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>c)</sup>	s.o.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>d)</sup>	s.o.	200 000	-
Intérêts payés d'avance <sup>e)</sup>	-	(858)	(709)
Fraction non amortie des coûts de refinancement <sup>e)</sup>	-	(7 978)	(9 183)
		641 164	780 108
Moins : la partie à court terme		-	-
<b>Total</b>		<b>641 164</b>	<b>780 108</b>

a) La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.

Au 31 mars 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 90 jours portant intérêt au taux effectif de 4,05 %.

La facilité de crédit renouvelable a été remboursée au cours du trimestre à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1.

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 24,4 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

d) Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit et les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement à base d'actions au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,28	≤ 3,00 <sup>b)</sup>
Service de la dette <sup>a)</sup>	0,32	≤ 2,25 <sup>c)</sup>
Couverture des intérêts	9,89	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.

b) Le seuil est porté de 2,75 à 3,00 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

c) Le seuil est porté de 2,00 à 2,25 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que Groupe Aeroplan sera en mesure de rembourser ou de refinancer la dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont maintenu leurs notes respectives, mais S&P a ramené sa perspective de positive à stable. En septembre 2009 et en janvier 2010, les deux agences ont confirmé ces notes.

## GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

### MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au 31 mars 2010, les 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange de milles Air Canada.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 9,6 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 92,2 M\$ au 31 mars 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

### UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 949,4 M\$ au 31 mars 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 78,1 M\$ sur les produits et le bénéfice avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 72,7 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 5,4 M\$, à l'exercice considéré.

## **APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA**

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice. La cause a été entendue le 21 janvier 2010 et un jugement devrait être rendu dans les deux à douze mois qui suivent la date de l'audition. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 31 mars 2010, LMG avait constaté dans ses comptes l'avantage tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 34,5 M£ (53,2 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les présents états financiers ne comprennent aucune provision à cet égard.

## **AUTRES**

Le 22 octobre 2009, Aéroplan a reçu un avis écrit d'Air Canada alléguant qu'Air Canada avait facturé incorrectement les primes-voyages à Aéroplan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette réclamation est fondée sur des erreurs alléguées par Air Canada quant à la méthode utilisée pour le calcul des montants ainsi facturés au titre du CPSC, ainsi que sur certaines limites inhérentes au système utilisé par Air Canada pour calculer le prix des primes-voyages dans des territoires étrangers et en devises. Air Canada a demandé à Aéroplan de verser un montant d'environ 49,0 M\$ à titre de règlement rétroactif de ces erreurs alléguées.

Aéroplan estime que la méthode utilisée par Air Canada depuis 2005 pour la facturation des primes-voyages a été mise en œuvre de la manière dont les parties en ont convenu et que celle-ci a été calculée conformément aux modalités du CPSC. Aéroplan estime que la réclamation d'Air Canada est sans fondement, et aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les états financiers de Groupe Aeroplan. Aéroplan a l'intention de continuer à régler les factures d'Air Canada en se fondant sur sa propre estimation des primes-voyages à payer selon la méthode convenue en 2005.

Si la réclamation d'Air Canada ne peut être réglée à l'amiable, le CPSC prévoit le recours à des procédures d'arbitrage. Bien qu'Aéroplan estime que cette réclamation est sans fondement et entend défendre vigoureusement sa position, rien ne garantit qu'Aéroplan aura gain de cause, et tout montant payable par suite de l'arbitrage pourrait être supérieur au montant de 49,0 M\$ actuellement réclamé.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans de rares cas, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de certaines de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au

31 mars 2010, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 109,2 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

---

## **OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA**

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 22 mars 2010.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 13 % et 20 % de la facturation brute des trimestres terminés les 31 mars 2010 et 2009, respectivement. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2010 à 210,5 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2010, 47 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 67 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

## **EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS**

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1<sup>er</sup> juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés et l'obligation au titre du coût des services passés liée aux autres avantages sociaux futurs ont été estimées respectivement à 13,9 M\$ et à 8,9 M\$, d'après l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2009, et elles sont amorties sur la durée résiduelle moyenne de service des employés participant au régime de retraite à prestations déterminées, laquelle est estimée à 16,2 années.

Par suite de la résiliation du CSG, toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut être déterminé. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été constituée.

### **PRÊT À AIR CANADA**

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M\$ au transporteur aérien.

Un montant total de 600,0 M\$ a été mis à la disposition d'Air Canada et avancé à celle-ci le 30 juillet 2009. L'engagement maximal d'Aéroplan est plafonné à 150,0 M\$, montant qui a été avancé à Air Canada le 30 juillet 2009. En février 2010, Air Canada a demandé à ses prêteurs l'autorisation d'accroître la facilité de 100,0 M\$. Le financement, consenti par un groupe de prêteurs supplémentaires, a été avancé à Air Canada le 12 février 2010, et Aéroplan n'y a pas contribué. La tranche du prêt syndiqué à Air Canada qui provient d'Aéroplan est remboursable en 16 versements trimestriels consécutifs de 7,5 M\$ à compter d'août 2010, le solde de 30,0 M\$ étant remboursable en juillet 2014. Le prêt syndiqué à Air Canada porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 9,75 %, jusqu'à concurrence de 12,75 %.

Le prêt syndiqué à Air Canada est garanti par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés. Le prêt syndiqué à Air Canada est assujéti aux modalités commerciales habituelles, dont certaines clauses restrictives de nature financière obligeant Air Canada à maintenir des soldes minimaux au titre des liquidités, du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions et de certains autres éléments, ainsi qu'à se soumettre à un test de couverture des charges fixes.

Aux termes de ce contrat de financement, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours et, le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels relativement au prêt syndiqué à Air Canada. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription attribués par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les intérêts créditeurs.

Au 31 mars 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 2,6 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des sièges achetés à titre de primes.

## SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2010, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

<i>(en millions)</i>	<b>Total</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>Par la suite</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location-exploitation	51,0	9,3	10,5	8,4	7,2	4,8	10,8
Infrastructure technologique et autres	57,8	23,3	19,9	8,3	5,3	0,9	0,1
Soutien à la commercialisation et autres	85,9	14,1	31,7	14,5	11,6	11,6	2,4
Dette à long terme <sup>a)</sup>	862,0	47,8	47,8	336,0	25,8	175,8	228,8
Obligation d'achat aux termes du CPSC	4 231,1	272,4	416,7	416,7	416,7	416,7	2 291,9
<b>Total</b>	<b>5 287,8</b>	<b>366,9</b>	<b>526,6</b>	<b>783,9</b>	<b>466,6</b>	<b>609,8</b>	<b>2 534,0</b>

a) *Compte tenu des intérêts sur les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3, comme il est décrit à la rubrique Facilités de crédit et dette à long terme.*

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation important, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2010, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

## DIVIDENDES

Au premier trimestre de 2010, Groupe Aeroplan a déclaré et payé des dividendes trimestriels en trésorerie de 24 996 078 \$, soit 0,125 \$ par action ordinaire, et de 2 150 316 \$, soit 0,31164 \$ par action privilégiée. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est notamment fonction des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives relatives à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité requis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions en vigueur dans l'avenir.

## CAPITAL-ACTIONS

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées à taux révisable et à dividende cumulatif, série 1, pour un produit total de 167,3 M\$, déduction faite de coûts d'émission de 5,2 M\$. Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel

cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées, série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées de série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %. Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

Au 31 mars 2010, Groupe Aeroplan avait 199 989 346 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 916,2 M\$. En outre, il y avait 3 255 350 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

---

## RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de Groupe Aeroplan s'est respectivement élevé à 0,07 \$ et à 0,12 \$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2010 et 2009.

---

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 26 avril 2010, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation minoritaire dans Club Premier, programme pour grands voyageurs d'Aerovías de México, S.A. de C.V. L'investissement initial s'élèvera à 22,0 M\$ US et sera comptabilisé à la valeur d'acquisition. Un montant supplémentaire de 12,0 M\$ US sera investi si certains critères de rendement sont atteints dans les 18 mois suivant la clôture. Cette deuxième tranche de l'investissement sera comptabilisée à la valeur de consolidation lorsqu'elle sera conclue. L'opération, sous réserve de la réalisation d'un contrôle diligent, de l'établissement des documents définitifs et des modalités habituelles, devrait être conclue au troisième trimestre de 2010.

Le 11 mai 2010, le conseil d'administration a approuvé une offre d'achat dans le cours normal des activités visant le rachat maximal de 2,5 pour cent ou 5 millions d'actions ordinaires émises et en circulation pendant la période du 14 mai 2010 au 13 mai 2011.

---

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan au 31 décembre 2009 ainsi qu'à la section correspondante du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan.

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier

les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR**

### **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la Norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la Norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)**

Groupe Aeroplan sera tenu de procéder à la conversion de ses états financiers aux IFRS pour les exercices devant être ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les chiffres comparatifs devront également faire l'objet d'un retraitement à des fins de conformité avec les IFRS. Par conséquent, la Société a élaboré, aux fins de la conversion de ses états financiers aux IFRS, un plan qui comporte quatre phases :

- Phase 1 – Diagnostic préliminaire, planification et délimitation de l'étendue – Élaborer un plan de transition aux IFRS basé sur les résultats de l'évaluation préliminaire générale des principales différences entre les IFRS et les méthodes comptables actuelles de la Société;
- Phase 2 – Évaluation détaillée – Évaluer les différences entre les PCGR et les IFRS, et mettre l'accent sur les aspects qui auront les répercussions les plus importantes sur la Société;
- Phase 3 – Définition de la solution – Concevoir et élaborer des solutions détaillées pour traiter les différences qui ont été identifiées au cours de la phase Évaluation détaillée. Cette phase du projet comprend l'analyse et la détermination des méthodes comptables basées sur les IFRS pouvant être appliquées, ainsi que l'identification des changements connexes à apporter au processus comptable et au processus d'information financière, ainsi qu'aux systèmes de TI, aux contrôles internes et aux autres processus opérationnels;
- Phase 4 – Mise en œuvre – Mettre en œuvre tous les changements requis à des fins de conformité aux IFRS.

En vue de mettre son plan à exécution, Groupe Aeroplan a constitué une équipe de ressources internes et externes. L'équipe de projet est dirigée par des hauts dirigeants financiers qui assurent la gouvernance, la gestion et le soutien de l'ensemble du projet. L'équipe de projet fait rapport au comité de vérification de la Société sur une base trimestrielle. La Société a achevé la phase de diagnostic préliminaire et procède actuellement à la phase Évaluation détaillée de son processus de basculement, et elle a réalisé certains progrès concernant les aspects connexes de la phase Définition



de la solution. Ces phases continueront de progresser parallèlement au cours du premier semestre de 2010, après quoi la Société passera à la phase Mise en œuvre.

L'analyse effectuée à ce jour indique que les normes qui s'appliqueront sont similaires à celles qu'utilise le Groupe Aeroplan dans la préparation de ses états financiers consolidés. Toutefois, plusieurs normes du référentiel IFRS sont en voie d'être modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et des modifications devraient continuer d'être apportées aux normes existantes, jusqu'à la date de basculement du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société surveille les activités de l'IASB sur une base continue et, au besoin, prend en compte les modifications proposées dans son évaluation des différences entre les IFRS et les PCGR canadiens. Les normes applicables en matière de constatation des produits en vertu des IFRS, qui ne devraient pas être finalisées avant 2011, revêtent une importance particulière eu égard à l'information financière du Groupe Aeroplan. Même s'il semble y avoir consensus quant au fait que les normes de constatation des produits qui s'appliqueront sont similaires à celles qu'utilise le Groupe Aeroplan, cela ne sera confirmé qu'à une date ultérieure. Puisque tous les changements éventuels des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connus, toute conclusion dégagée dès à présent doit être considérée comme étant provisoire.

Les progrès que la Société a réalisés à ce jour ont mené aux conclusions et évaluations décrites ci-après.

#### *Première application des IFRS (IFRS 1)*

L'IFRS 1 fournit le cadre de référence en vue de la première application des IFRS. De plus, elle indique que, en règle générale, les entités devraient appliquer rétrospectivement les principes sous-tendant les IFRS et les ajustements découlant de la conversion des PCGR canadiens aux IFRS devraient être comptabilisés directement dans les résultats non distribués. Toutefois, l'IFRS 1 prévoit également un certain nombre d'exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective de certaines exigences des IFRS, de même que des exceptions obligatoires interdisant l'application rétrospective de certaines normes. Même si la liste des exemptions et exceptions a fait l'objet de certains changements, quinze exemptions facultatives et quatre exceptions obligatoires doivent actuellement être prises en compte.

À l'heure actuelle, Groupe Aeroplan prévoit d'appliquer les exemptions facultatives suivantes :

- il ne retraitera pas rétrospectivement la comptabilisation des regroupements d'entreprises antérieurs;
- il ne retraitera pas rétrospectivement les écarts de conversion cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le solde de la perte de conversion cumulée d'environ 47,0 M\$ au 31 décembre 2009, en vertu des PCGR canadiens, sera réputé nul à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les résultats non distribués;
- il appliquera prospectivement les exigences de l'IAS 23, « Coûts d'emprunt », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- il ne retraitera pas rétrospectivement la perte actuarielle non amortie relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le solde de la perte actuarielle non amortie de 658 000 \$ au 31 décembre 2009, en vertu des PCGR canadiens, sera réputé nul à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les résultats non distribués.

De prime abord, les autres exemptions facultatives s'appliquent de façon limitée ou ne s'appliquent pas à Groupe Aeroplan.

Les paragraphes qui suivent décrivent certains domaines clés pour lesquels il existe des différences d'ordre comptable qui, lors de la conversion aux IFRS, entraîneront des changements dans les méthodes comptables qui seront susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. Les domaines ainsi décrits et les commentaires qui s'y rattachent ne visent pas à constituer une liste exhaustive de tous les changements qui découleront de la transition aux IFRS, mais plutôt à mettre l'accent sur les domaines dans le cas desquels Groupe Aeroplan pense

actuellement que les différences d'ordre comptable seront les plus significatives. Néanmoins, l'analyse des changements poursuit son cours et certaines décisions doivent encore être prises dans les domaines pour lesquels des choix de méthodes comptables existent. À ce stade, la Société n'est pas en mesure de quantifier de façon fiable l'incidence globale que ces différences et d'autres différences auront sur les états financiers consolidés de Groupe Aeroplan. La Société prévoit d'achever de quantifier ces domaines clés sélectionnés au cours du deuxième trimestre de 2010.

#### **Regroupements d'entreprises (IFRS 3)**

Même si la Société appliquera l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs, l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aurait une incidence sur les états financiers de la Société en vertu des IFRS actuellement en vigueur, puisque la contrepartie éventuelle non résolue ayant trait à l'acquisition de LMG, en 2007, serait comptabilisée à la juste valeur à la date de transition, les résultats non distribués étant débités d'un montant correspondant. En vertu des IFRS, et contrairement à ce que prévoient les PCGR canadiens, les contreparties éventuelles ne sont pas comptabilisées au titre d'une augmentation de l'écart d'acquisition (*goodwill*) lors du dénouement de l'éventualité; elles sont plutôt comptabilisées à la juste valeur dans le cadre de la répartition du prix d'achat. En vertu des IFRS, toute réévaluation ultérieure de la juste valeur à chaque date de clôture, jusqu'au dénouement de l'éventualité, est comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société n'a pas encore quantifié l'incidence de cet écart et elle a reporté le traitement de cette question au deuxième trimestre de 2010, au cours duquel l'exposé-sondage annuel de l'IASB portant sur les améliorations des IFRS en 2009 devrait être finalisé. Dans cet exposé-sondage, l'IASB propose de modifier le champ d'application des normes sur les instruments financiers de façon à en exclure toute contrepartie éventuelle ayant trait à un regroupement d'entreprises dans le cas duquel la date d'acquisition serait antérieure à la date d'application de l'IFRS 3 (2008). En vertu de l'exposé-sondage, la contrepartie éventuelle relative à un tel regroupement d'entreprises continuerait plutôt d'être comptabilisée en vertu de l'IFRS 3 (2004) (c.-à-d. que le traitement serait similaire à celui prévu par les PCGR canadiens en vigueur) à titre d'ajustement de la contrepartie reçue lorsque le paiement devient probable et que la contrepartie éventuelle peut être évaluée de façon fiable, avec une augmentation correspondante de l'écart d'acquisition (*goodwill*). À l'heure actuelle, l'incidence qu'aura ce projet sur Groupe Aeroplan n'est pas clairement établie, dans la mesure où les modifications qu'il est proposé d'apporter aux règles transitoires des normes sur les instruments financiers s'appliqueraient à un utilisateur existant des IFRS, mais pas à un nouvel adoptant tel que Groupe Aeroplan, si aucun allègement transitoire de l'IFRS 1 n'est adopté à titre de modification corrélative.

#### **Dépréciation d'actifs (IAS 36)**

En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation comprend deux étapes, dont la première consiste en la comparaison des valeurs comptables des actifs à long terme avec les flux de trésorerie futurs non actualisés, en vue de déterminer s'il y a dépréciation. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable sur une base non actualisée, les flux de trésorerie sont actualisés aux fins du calcul du montant de la perte de valeur et les valeurs comptables sont ramenées à la juste valeur estimée. L'IAS 36, « Dépréciation d'actifs », préconise, pour les tests et pour l'évaluation des pertes de valeur, l'utilisation d'une méthode en une étape dans laquelle les valeurs comptables des actifs sont comparées directement au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (qui utilise des flux de trésorerie futurs actualisés). Cette méthode peut entraîner un plus grand nombre de dépréciations dans les situations où les valeurs comptables des actifs étaient auparavant acceptées en vertu des PCGR canadiens sur la base des flux de trésorerie non actualisés, mais pas sur la base des flux de trésorerie actualisés. En vertu des PCGR canadiens, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont toujours soumis à un test de dépréciation en tant qu'actifs pris individuellement. En vertu des IFRS, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie indépendantes, tels que les noms commerciaux de Groupe Aeroplan, sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »). En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation auquel est soumis l'écart d'acquisition doit consister en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation à

laquelle il est rattaché (y compris l'écart d'acquisition attribué) avec la juste valeur de l'unité d'exploitation. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est calculée. Cette perte de valeur correspond à la différence entre la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition et sa valeur comptable. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est déterminée en fonction de la valeur qui serait attribuée à l'écart d'acquisition si l'unité d'exploitation était acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en cours. En vertu des IFRS, l'écart d'acquisition est attribué aux UGT de la Société et il est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT ou des groupes d'UGT. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable d'un actif (d'une UGT) excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, laquelle est fondée sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Le montant de la perte de valeur correspond au montant de cet excédent.

La Société a terminé l'analyse de ses activités, et elle a déterminé les UGT qu'elle devra utiliser aux fins du test de dépréciation et les groupes d'UGT qu'elle devra utiliser aux fins de l'exécution du test de dépréciation de l'écart d'acquisition (*goodwill*). Elle est en train d'élaborer les modèles qui seront utilisés aux fins du test de dépréciation devant être exécuté à la date de transition aux IFRS. Même si la Société prévoit d'achever les estimations de la valeur recouvrable de ses UGT et de ses groupes d'UGT au cours des deuxième et troisième trimestres de 2010, le résultat du test de dépréciation dépendra de la résolution des autres écarts IFRS qui auront une incidence sur les valeurs comptables de chaque UGT et groupe d'UGT en vertu des IFRS, au cours du deuxième semestre de 2010.

#### **Avantages du personnel (IAS 19)**

En vertu des IFRS, les passifs et les charges au titre du coût des services passés acquis en vertu d'un régime à prestations déterminées sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. En vertu des PCGR canadiens, les coûts des services passés acquis en vertu d'un régime à prestations déterminées, tel que celui d'Aéroplan destiné aux agents des centres de contact, et d'autres régimes de prestations postérieures à l'emploi sont comptabilisés sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue. En raison de cette différence, le coût des services passés non amorti d'environ 22 M\$ au 31 décembre 2009 sera imputé aux capitaux propres lors de la transition aux IFRS. La Société analyse actuellement d'autres différences relatives à cette norme, y compris en ce qui concerne la méthode comptable qu'elle a choisie pour comptabiliser les écarts actuariels dans le compte de résultat, relativement à ces régimes d'avantages du personnel. La Société continuera de suivre l'évolution du projet en cours de l'IASB portant sur les avantages du personnel dans le cadre de ses délibérations concernant son choix de méthode comptable.

#### **Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39)**

En vertu des IFRS, lorsqu'un passif financier est décomptabilisé, les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une portion du gain ou de la perte sur l'extinction. Au cours du troisième trimestre de 2009, Groupe Aeroplan a refinancé ses dettes à long terme. Les frais de refinancement ont été reportés et comptabilisés à titre d'ajustement de la valeur comptable des nouvelles dettes, en vertu des PCGR canadiens. Étant donné que les frais auraient été comptabilisés dans le compte de résultat en vertu des IFRS, le solde non amorti d'environ 4 M\$ au 31 décembre 2009 sera reclassé dans les résultats non distribués, lors de la transition aux IFRS.

#### **Présentation des états financiers (IAS 1)**

Il existe un certain nombre de différences entre les IFRS et les PCGR canadiens en matière de présentation des états financiers, y compris en ce qui concerne le classement du compte de résultat selon la nature ou la fonction et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle à titre de composante des capitaux propres. La Société traitera de ces différences en matière de présentation dans le cadre de sa préparation de l'ébauche des états financiers IFRS, tout au long de 2010.

#### **Autres domaines**

Un certain nombre d'autres domaines des IFRS auront également une incidence sur Groupe Aeroplan, quoique dans une moindre mesure. D'autres différences ont été identifiées entre les méthodes comptables actuelles de la Société et les IFRS, et des choix de méthodes comptables

existent en vertu des IFRS. Ces éléments continuent d'être analysés au cours du deuxième trimestre de 2010, mais il n'est actuellement pas prévu qu'ils aient une incidence significative sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

#### ***Répercussions sur les systèmes d'information et sur la technologie de l'information***

En ce qui concerne les systèmes d'information, les deux principaux aspects qui seront touchés sont, d'une part, la nécessité de faire en sorte que les systèmes d'information permettent de faire le suivi des ajustements IFRS pour l'exercice comparatif de 2010 et, d'autre part, la nécessité de mettre au point plusieurs rapports nouveaux ou modifiés qui aideront à préparer les informations accrues devant être fournies par voie de notes et à présenter les informations selon un modèle différent, comme l'exigent les IFRS. Ces exigences en matière de rapport pourraient également nécessiter que des modifications soient apportées aux structures comptables existantes du grand livre général. À l'heure actuelle, il est prévu que la transition n'aura qu'une incidence minimale sur les autres systèmes d'information utilisés par la Société.

#### ***Répercussions sur la présentation de l'information financière et sur les contrôles internes***

Les contrôles de la Société au niveau des opérations ne seront pas touchés par la transition aux IFRS, à quelque égard important que ce soit. Comme il a déjà été indiqué, la transition de la Société aux IFRS touche principalement la présentation de ses états financiers et les informations qui y sont fournies, de même que la présentation des ajustements transitoires. Cela est susceptible d'entraîner des changements significatifs dans la présentation et dans les processus, afin que des informations plus détaillées soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers, mais il ne devrait pas y avoir de nombreuses différences en matière d'évaluation ou de différences substantielles dans les traitements comptables utilisés par la Société.

La transition aux IFRS entraînera des changements dans les contrôles régissant la présentation de l'information financière, mais les incidences devraient en être mineures. La plupart des changements toucheront les processus, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, puisque les IFRS font davantage appel au jugement en ce qui concerne divers traitements comptables. Des processus et des contrôles seront mis en place afin d'assurer que la Société exerce un jugement approprié et qu'elle applique les méthodes comptables conformes aux IFRS qu'elle a choisies.

#### ***Répercussions sur l'expertise en matière d'information financière***

À ce jour, la formation et l'éducation ont été limitées aux personnes participant directement à la transition aux IFRS. La formation sur les IFRS suit son cours pour le personnel financier pertinent, alors que les programmes adaptés au personnel opérationnel devront être élaborés lorsque la transition aux IFRS sera en marche. Cette formation mettra principalement l'accent sur les changements à apporter aux processus et consistera en un aperçu des raisons qui sous-tendent les changements, du point de vue normatif. Les relations avec les investisseurs seront mises à jour lorsque les répercussions de la transition aux IFRS seront mieux comprises, ce qui devrait probablement être le cas au cours du deuxième semestre de 2010.

#### ***Répercussions sur les activités***

Les clauses restrictives qui sont contenues dans les ententes existantes avec les prêteurs de la Société ont été établies aux termes des PCGR. La Société ne s'attend pas à ce que la transition aux IFRS ait une incidence significative sur ces clauses restrictives.

La rémunération incitative de la Société est basée principalement sur l'atteinte et le dépassement des montants ciblés en ce qui a trait au *BALIA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles*. Ces montants sont déterminés sur une base annuelle, et il se pourrait qu'ils doivent être réévalués à compter de 2011, lorsque l'incidence des changements résultant de la transition aux IFRS sera bien connue.

#### ***Généralités***

Sur la base des travaux qui ont été exécutés à ce jour, et compte tenu du fait que toutes les modifications possibles des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connues, Groupe Aeroplan ne peut pas raisonnablement déterminer l'incidence globale que l'adoption

des IFRS aura sur sa situation financière et sur ses résultats futurs. Les changements de méthodes comptables découlant de la transition sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2010, le chef de la direction et le chef des affaires financières avaient, avec le concours de la direction, conçu des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes leur sont communiquées ainsi que des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2010, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

## PERSPECTIVES

Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une croissance de 2 % à 4 % de la facturation brute de ses secteurs d'activités angulaires.

Groupe Aeroplan s'attend aussi à enregistrer une croissance du BAIIA ajusté consolidé en 2010.

Groupe Aeroplan prévoit aussi une progression du BAIIA ajusté consolidé dans ses secteurs d'activités angulaires, après ajustement au titre des charges d'exploitation qui devraient être non récurrentes et qui se rapportent à ce qui suit :

- le lancement du programme Nectar Italia;
- l'incidence des campagnes d'investissement au niveau des marques prévues en 2010 pour promouvoir les programmes Aéroplan et Nectar.

En 2010, les flux de trésorerie disponibles devraient diminuer par suite des investissements dans la croissance future.

Pour Aéroplan Canada, la Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé ne dépasse pas 0,95 cents annuellement en 2010, et à ce que la marge brute demeure relativement stable.

La facturation brute de Carlson Marketing en 2010 devrait se situer à 600,0 M\$ US environ, tandis que son BAIIA ajusté devrait s'établir dans une fourchette de 6 % à 8 %, avant les coûts de transition non récurrents, lesquels devraient totaliser quelque 26,0 M\$ US. L'abandon réussi des solutions technologiques du vendeur aux États-Unis représente à la fois la plus grande opportunité et le plus grand risque associé au rendement de Carlson Marketing pour 2010. Bien qu'il soit prévu que la

transition soit achevée en 2010, si l'implantation des applications réseau et client et celle des systèmes financiers devaient se poursuivre en 2011, les coûts de migration additionnels et tout paiement supplémentaire qui pourrait être exigé advenant la prorogation de la convention de services de transition pourraient atteindre 4 M\$ US par mois.

La quote-part revenant à Groupe Aeroplan des exigences de financement au titre du lancement du programme Nectar Italia, qui influera sur le BAIIA ajusté consolidé, devrait s'établir à quelque 15 M€ en 2010. Nectar Italia devrait générer une facturation brute annuelle de 60 M€ à 80 M€ d'ici trois ans et une facturation brute annuelle d'entre 30 M€ et 40 M€ en 2010.

Le taux d'imposition au Canada devrait être d'environ 30 %, et la Société est d'avis que ses autres activités étrangères n'auront pas à payer d'importants impôts sur les bénéfices en trésorerie.

Les prévisions identifiées ci-dessous excluent l'incidence des fluctuations de devises sur les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*.

---

## RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du rapport de gestion de 2009 de Groupe Aeroplan et de sa notice annuelle datée du 22 mars 2010.

Il est possible que les risques décrits dans les présentes ne soient pas les seuls auxquels Groupe Aeroplan est exposé. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés négligeables pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan.

---

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 22 mars et du 15 mars 2010, peuvent être consultés sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou le site Web de Groupe Aeroplan au [www.groupeaeroplan.com](http://www.groupeaeroplan.com), sous la rubrique « Investisseurs ».